Dernière mise à jour le 15 janvier 2024

Le simulateur de l'impôt sur le revenu 2024 est en ligne

L'administration fiscale vient de mettre en ligne le simulateur de calcul de l'impôt sur le revenu 2024 applicable aux revenus perçus en 2023 (actualité impots.gouv.fr du 10 janvier ...

Sommaire

- Une revalorisation de 4,8%
- Quelques simulations : célibataires, mariés, retraités

L'administration fiscale vient de mettre en ligne le simulateur de calcul de l'impôt sur le revenu 2024 applicable aux revenus perçus en 2023 (actualité impots.gouv.fr du 10 janvier 2024).

Une revalorisation de 4,8%

Le 10 janvier dernier, le site de la DGFiP a publié son simulateur de l'impôt sur le revenu 2024 basé sur les revenus perçus en 2023. La mise à jour du simulateur porte essentiellement sur la revalorisation des tranches d'imposition. L'article 2 de la loi de finances pour 2024 a en effet revalorisé de 4,8% les tranches du barème de l'impôt sur le revenu, après l'augmentation de 5,4% de l'an dernier.

Barème progressif applicable aux revenus			
Taux d'imposition de la tranche de revenu	Tranches de revenus 2022	Tranches de revenus 2023	Revalorisation de la tranche supérieure
0 %	Jusqu'à 10.777 €	Jusqu'à 11.294 €	+ 517 €
11 %	De 10.778 € à 27.478 €	De 11.295 € à 28.797 €	+ 1.319 €
30 %	De 27.479 € à 78.570 €	De 28.798 € à 82.341 €	+ 3.771 €
41 %	De 78.571 € à 168.994 €	De 82.342 € à 177.106 €	+ 8.112 €
45 %	Plus de 168.994 €	Plus de 177106 €	-

Le simulateur est disponible sur le lien suivant : https://simulateur-ir-ifi.impots.gouv.fr/calcul_impot/2024/

Quelques simulations : célibataires, mariés, retraités

Pour un revenu équivalent entre 2022 et 2023, la revalorisation des tranches permet une économie d'impôt plus ou moins importante selon la composition du foyer. Ainsi, avec les hypothèses citées en exemples ci-dessous :

- Un célibataire avec des revenus salariaux de 36.000 € économisera plus de 9 % d'impôt sur le revenu.
- Un couple avec 2 enfants avec un revenu fiscal de 60.000 paiera 15% d'IR en moins.
- Un couple de retraités percevant 24.000 € de pensions de retraite et 12.000 € de revenus fonciers verra son IR baissé de

11%. En revanche, pour les revenus fonciers, les prélèvements sociaux resteront stables (2.064 €) car le taux de taxation reste stable (17,2%).

Composition du foyer	Revenu déclaré (net imposable)	Catégorie	Imposition 2023		Imposition 2024		Variation 2023/2024	
			Impôt sur le revenu	Prélèvements sociaux	Impôt sur le revenu	Prélèvements sociaux	Impôt sur le revenu	Prélèvements sociaux
Célibataire	36.000 €	Traitements et salaires	3.314 €	-	3.006 €	-	-308 €	-
Couple marié ou PACsé avec deux enfants mineurs	60.000 €	Traitements et salaires	2.085 €		1.770 €		-315 €	-
Couple de retraités	24.000 €	Traitements et salaires	547 €	2.064 €	309 €	2.064 €	-61 €	0 €
	12.000 €	Revenu foncier						

Source : https://simulateur-ir-ifi.impots.gouv.fr/calcul_impot/2024/